

L'an deux mille dix sept et le Vingt trois du mois de février, le conseil municipal de Campagnac, s'est réuni en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean-Michel LADET, Maire.

Etaient présents : Mmes VISIER. LABEAUME. ANDRE. CROIZIER. MM. BELLOC. GUIRAL. PUEL. BOUSSAC. CAUSSE. PUEL.

Approbation du procès-verbal de la dernière réunion.

#### **REFUS DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU à L'EPCI :**

La loi ALUR prévoit le transfert aux EPCI de la compétence en matière d'instruction des documents d'urbanisme à compter du 27 mars 2017, sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

Le conseil municipal considérant sa délibération en date du 23 février refusant le transfert automatique de la compétence en matière d'instructions des documents d'urbanisme à l'EPCI nouvellement fusionné, au motif que les communes non compétentes mais couvertes par une carte communale y compris les communes situées dans un EPCI continuait de relever des Services de l'Etat, décide de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté des communes des Causses à l'Aubrac.

#### **TRANSFERT DES DROITS DE POLICE SPECIALE A L'EPCI :**

Le Code général des collectivités territoriales prévoit le transfert de plein droit de certains pouvoirs de police du maire au président de l'EPCI nouvellement fusionné en matière d'assainissement collectif et non collectif, de collecte de déchets ménagers, d'aires d'accueil des gens du voyage, d'habitat et de voirie sauf opposition des communes concernées, dans les 6 mois suivant l'élection du président de l'EPCI.

Considérant les dispositions du CGCT, le conseil municipal s'oppose au transfert des pouvoirs de police spéciale au Président de la CC Causses et Aubrac.

#### **REVISION DE LA CARTE COMMUNALE :**

L'étude préalable avec le Cabinet Octéha est sur le point d'être terminée. Une réunion avec le conseil municipal est prévue avant de passer à la phase 2 du projet qui permettrait le classement en zone UX de la zone près de l'échangeur et la révision des zones constructibles actuelles trop importantes compte-tenu du nombre de permis de construire déposés sur le territoire communal.

#### **INSTRUCTION DES ACTES ADS (autorisation des sols)**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017 la commune qui est dotée d'une carte communale, sera dans l'obligation de procéder au transfert de la compétence ADS, les décisions seront visées au nom de la commune et non plus au nom de l'Etat par délégation du Préfet. Le choix du service instructeur doit être conventionné avec celui-ci.

Le conseil municipal décide donc de continuer avec les services DDT et de signer une convention définissant les modalités d'instruction pour une durée de 1 an.

#### **D.E.T.R. 2017 :**

Plusieurs projets communaux ont été présentés à la dotation des territoires ruraux 2017 dont les Abords de la salle d'animations culturelles dossier non retenu en 2016, ainsi que divers projets pour un montant global de 135 293 €.

## **ACTION SOCIALE AGENTS TERRITORIAUX**

La loi n° 2007.209 en qualifiant l'action sociale de dépense obligatoire, impose à toutes les collectivités territoriales de mettre en œuvre au profit de leurs agents des prestations d'action sociale. Dans ce but, la commune décide d'adhérer au CNAS (comité national d'action sociale) pour l'ensemble de ses agents. Cette association dédiée aux élus et aux agents propose une offre diversifiée, de qualité, sécurisée et une solidarité personnalisée (aides à la famille, prêts, chèques-vacances billetterie... etc)

## **SECRETARIAT DE MAIRIE :**

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal donne son accord au recrutement d'Anne Laure Trocellier (attachée territoriale démissionnaire à la CC Causses Aubrac) sur le poste de secrétaire de mairie vacant au 1<sup>er</sup> septembre prochain (départ en retraite de F. Albert). Afin d'assurer la meilleure transition possible, un poste en binôme sera effectif dès le 2 mai 2017.

## **TRAVAUX DIVERS :**

### ***Salle d'Animations culturelles :***

M. Causse sera contacté pour accélérer les travaux des abords notamment d'éclairage en vue de la saison estivale. Des devis seront présentés à la commission « finances » pour l'acquisition de vaisselle et matériel.

### ***Maison des Chasseurs :***

M. le maire fait part de la proposition et des plans d'aménagement présentés par la Société de Chasse pour la réalisation de la Maison des Chasseurs. Le conseil municipal donne un accord de principe pour l'acquisition des matériaux nécessaires à cette construction située près de l'atelier communal.

### ***Tennis :***

Des devis seront sollicités pour la rénovation des courts de tennis.

### ***Lotissement La Sagne (extension)***

A la demande d'un riverain d'acquisition d'une partie du lot restant où se situe l'actuel terrain de « bosses » du conseil des jeunes et considérant les contraintes techniques que présente ce terrain notamment le passage de la canalisation évacuant les eaux de pluie de la RD 37 vers l'aven qui se situe au milieu de la parcelle, le conseil municipal ne donnera pas suite à cette demande.

### ***Recensement de la population :***

Terminé à ce jour sur la commune, il devrait permettre de maintenir un niveau de population plus ou moins égal au dernier recensement après reclassement des « populations comptées à part » et le rattrapage par l'INSEE d'une vingtaine d'habitants permanents ayant refusé de répondre aux questionnaires.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

Eglises : L'Et Brouillet sera contactée afin que leurs interventions sur les Eglises soient signalées en Mairie et il est rappelé que le dépôt des clés de l'Eglise de Canac se trouve chez Mme Belloc en charge de l'ouverture de celle-ci.

CC Causses Aubrac : M. Guiral fait part de sa démission de la Communauté des communes lors de la réunion d'installation du conseil communautaire. Eliane LABEAUME assurera son remplacement. 17 commissions ont été installées, 1 élu de la commune siègera dans chacune d'elle. JM Ladet siègera au Bureau de la Communauté.

